



n° 3763

Département des Vosges (88)

Commune de S T N A B O R D

Enquête géoZogique règlementaire relative
aux risques d'une pollution de la source du
Pré Bordier à partir de la *décharge*
qu'il est projeté d'impZanter à *Vers* Côte

J. CLERMONTÉ.

A la **demande** de Monsieur le Maire de la comne de *ST NABORD*,
et sur *délégation* de *Monsieur le* Directeur de l'*Ecole* Uationale Supérieure
de Géologie et de Prospection Minière de Nancy, nous *avons* exahné la
"Source du **Pré** Bordier" et *étudiS*, d'un point de vue strictement *géologique*,
les incidences du captage éventuel de celle-ci *sur le* projet de crÉation
d'une déchrge **dlordures** ménagères *et ddchets* industriels à vers côte
(rapport J. CLERMONTÉ du 03.04.1974).

*
* *
*

1 - LA SOURCE DU PRE BORDIER

1) Localisation (cf. plans en annexe)

La "source du Pré Bordier" est située à 2 km en ligne droite
à 1'W.S.W. de St Nabord. sur le versant Sud d'un étroit vallon que draine
vers le Nord-Ouest, le ruisseau de Champée, affluent rive droite de la Niche
[carte I.G.N. au 1/25.000, Remiremont 1-2 ; coordonnées Lambert : x = 814,250
y = 346,50 ; z = 470 ml. Distante de 25 m d'une maison d'habitation [parcelle
63 section C du cadastre] qu'elle est censée alimenter prochainement en eau.
elle se trouve immédiatement en contrebas du chemin communal du Pré üordier.
à la limite Sud-Est **de** la parcelle 64.

2) Description

Il convient de préciser d'entrée que ce point d'eau dit "source"
ne figure pas sur la carte I.G.N. détaillée au 1/25.000 et que sans les
indications fournies par la municipalité, nous étions incapables de soup-
çonner son existence.

La "source" où nous a conduit l'employé de mairie, consiste en
un réceptacle en pierres [blocs de **grès** vosgien], grossièrement rectangulaire
de 15 m x 5 m et profond de 2,50 m, un léger filet d'eau de trop plein
s'écoulant alors vers le fond du vallon. Cet ouvrage de réalisation app-
remment ancienne, est partiellement en remblai suivant son tord Nord-Est.
Non couvert, **il** était, lors do notre visite, souillé plus ou moins directemen
par les détritrus variés et la surface de l'eau cumputrait un tapis d'algues
discontinu.

Une tranchée profonde de 0,80 m creusée sur une dizaine de mètres en direction de la maison, montre que le substratum en bordure est un éboulis d'éléments centimétriques à demi-centimétriques **de grès** vosgien dans une matrice sablo-argileuse ; quelques blocs de grès vosgien de 0,25 cm de diamètre en moyenne y sont également disséminés.

3) Origine et qualité de l'eau

En l'état actuel du site, il nous est absolument impossible de préciser quelle peut être l'origine de l'eau si ce n'est que l'alimentation est nécessairement liée au massif des Bois de Beaulieu et de Montroche. On peut se demander si la "source" n'est pas en fait qu'un réceptacle collectant des drains de captage.

Seule une étude préliminaire du point d'eau, largement dégagé contre le versant [au-dessous et au-dessus du chemin du Pré Bordier], permettrait de résoudre le problème ainsi posé et de définir dans quelles conditions cette eau, dont rien actuellement ne saurait garantir la qualité, pourrait être livrée sans risque à la consommation.

III - LA DÉCHARGE PRÉVUE A "VERS CÔTE" (rapport J. CLERMONTE du 3.4.1974)

L'emplacement prévu à "Vers-Côte" pour implanter une décharge d'ordures ménagères et déchets industriels est située sur le même versant que la "Source du Pré Bordier", qu'il domine d'une trentaine de mètres et dont il est seulement distant, au minimum, d'une centaine de mètres environ.

Une telle décharge ne pourrait que contaminer le point d'eau en cause dont l'existence ne nous avait pas été présentée sous la forme actuelle par la municipalité de Saint Nabord.

III - CONCLUSION

La situation nouvelle ainsi créée nous incite à revenir sur notre rapport du 3.4.1974 relatif à la création d'une décharge d'ordures ménagères et déchets industriels à Vers-Côte, et en conséquence nous recommandons à la municipalité de Saint Nabord de rechercher un autre emplacement pour implanter ladite décharge.

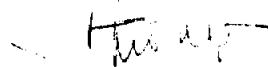
En outre, ainsi qu'il est précisé au point 1.3 du présent rapport, il ne saurait être question d'envisager pour autant de livrer telle **quelle** à la consommation, l'eau de la source du PrE Bordier, **les** modalités garantissant sa qualité n'étant pas établies.

vu,

NANCY, le 19 janvier 1976



L. DEMASSIEUX,
Collaborateur Principal
Géologue agréé en matière d'eau
et d'hygiène publique pour le
département des Vosges



J. CLERMONTÉ,
Géologue agréé en matière d'eau
et d'hygiène publique pour le
département des Vosges